



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

ARRIVEE

24 AOUT 2018

DDT-Scø Courier

Le Préfet de région

à

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Direction Départementale des Territoires des Hautes-
Pyrénées

Affaire suivie par :
Anne BERDOY
05 67 73 21 04

anne.berdoy@culture.gouv.fr

Références : 76-2018-29606

3 Rue de Lordat
BP 1349
65013 TARBES CEDEX
À l'attention de Émilie San Roman,

*Réponse au site de Toulouse
Hôtel Saint-Jean
32, rue de la Dalbade – BP 811
31080 Toulouse cedex 6*

Toulouse, le 20 août 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LANNEMEZAN (HAUTES-PYRÉNÉES), Baise Darré
PC0652581800008
Votre courrier du 13 juillet 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 13 août 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

DDT65 - SUFL/ADS-TVA

24 AOUT 2018

ARRIVEE

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie, site de Toulouse

Michel BARRÈRE